

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N° 386 /PR-MJL/231

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le Décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VISE :
r. le Contrôleur
Financier & P.o
l'Adjoint

VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

L. Villaca
15-9

VU la loi n°65-5 du 20 Avril 1965, portant statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes subséquents ;

L. VILLACA

VU la loi n°65-3 du 20 Avril 1965, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

VU la loi n°59-21 du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique ;

VU le décret n°226/PC-MJL du 1er Juillet 1965, portant classement indiciaire des Magistrats ;

VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les textes qui l'ont modifié ;

VU la décision n° 113 /MJL-231 du 12 - 9 - 1966 accordant un congé administratif d'un mois à M. MIAN Cossi Gilbert, Magistrat, Procureur de la République par intérim près le Tribunal de Ière Instance d'ABOMEY;

DECRETE :

AMPLIATIONS:

- MJL 6
- MFAE 1
- DGF 4
- CF 1
- PCA 1
- PG 1
- PR COTONOU 1
- PT ABOMEY 1
- PR ABOMEY 1
- JORD 1
- Intéressés 2

ARTICLE 1er. - M. GRIMAUD François, Magistrat du ressort de la Cour d'Appel de COTONOU, assurera cumulativement avec ses fonctions, l'intérim du Procureur de la République d'ABOMEY, pendant le congé administratif de M. MIAN Cossi Gilbert, Magistrat.

ARTICLE 2. - Le Présent décret aura effet pour compter du 1er Septembre 1966.

ARTICLE 3. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

VU :
P. Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, absent,
Le Ministre Chargé de l'Intérim

Par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,

COTONOU, le 7 Octobre 1966

Christophe SOGLO
Christophe SOGLO